

COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

**Secteurs 2 et 3 : "PILON – BOURGADE – Les LICES
SAINT-ANTOINE – Les CARLES – ZONE ARTISANALE"**

**MERCREDI 23 MARS 2016 à 18 heures,
salle Louis Blanc**

Etaient présents :

Monsieur le Maire

Mme GIRODENGO, conseillère municipale, présidente du quartier 2,

Mme CHAIX, adjointe, présidente suppléante du quartier n°2,

M. HAUTEFEUILLE, conseiller municipal délégué, président du quartier 3,

Mme SIRI, adjointe, « coordinatrice suppléante des comités de quartiers »,
présidente suppléante du quartier n°3,

Mme ANSELMI, adjointe,

MM. GUIBOURG, PERRAULT, conseillers municipaux délégués,

Mmes ISNARD, GIBERT, SERRA, conseillères municipales,

Mme CATINO, directeur général adjoint des services,

M. LESCA, directeur des services techniques municipaux,

Major ROBINET, représentant la Gendarmerie,

M. NICOLA, chef de poste de la police municipale,

Mme DUPERRET, responsable administrative de la police municipale,

M. ILBERT, agent des services techniques,

Mme PELLEN, ambassadrice du tri, Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez,

Mme BOUCHET, coprésidente du quartier 2,

M. Pascal BONNET, coprésident suppléant du quartier 2,

Mme GUILLEMARD, coprésidente du quartier 3,

Mesdames et Messieurs les administrés.

Excusés :

M. GIRAUD, adjoint, coordinateur des "comités de quartiers"

Mme ETIENNE, coprésidente suppléante du quartier 3,

M. DEVALLE, responsable d'exploitation de l'agence de Saint-Tropez de la société
PIZZORNO ENVIRONNEMENT

M. BONHOMME, directeur d'exploitation de PIZZORNO ENVIRONNEMENT.

* * *

Après avoir remercié les participants et excusé l'absence de M. GIRAUD, **Mme SIRI** ouvre la séance à l'appui d'un document power point et présente les principaux chantiers et travaux.

REPONSES à VOS REQUETES

A la suite des doléances formulées lors des « comités de quartiers » d'octobre 2015, les actions suivantes ont été menées :

- Route des Plages : installation d'un lampadaire solaire au niveau de l'arrêt de bus du chemin des Bastidettes,
- ZAC Saint-Claude : patrouilles de police + rencontres avec les professionnels + réunion sur site le 29 février 2016 en présence d'élus, du service Environnement et de la Communauté de Communes,
- Route des Plages : mise en place de panneaux « route des Plages » (en attente de livraison), côté Saint-Tropez et Ramatuelle (Conseil Départemental).

Concernant le problème des voitures « ventouses », M. PERRAULT et le responsable de la Police Municipale ont rencontré le carrossier, ainsi que le gérant de la société de voituriers. Des rappels à l'ordre ont été faits concernant le stationnement dans la zone. De nouvelles interventions seront réalisées si nécessaire.

Quant aux « points de regroupement » des containers, Mme PELLEN informe l'assistance que suite à des réunions sur le site, il a été décidé de les retirer dans la zone. Dorénavant, des containers sont à disposition, à la demande des particuliers ou des professionnels. Ils doivent être sortis puis retirés de la voie publique après la collecte.

TRAVAUX REALISES

- Maison de retraite : fourniture et pose de 11 paires de volets : 16.000 €
- Place des Lices : remplacement d'une partie du réseau eaux usées : 36.000 €
- ZAC Saint-Claude : réalisation d'un trottoir et remplacement de deux candélabres : 26.000 €

TRAVAUX en COURS

- Nouveau Port : réhabilitation et extension de la Capitainerie : 2.530.000 €
- Place Blanqui : aménagement de la place et de ses abords : 2.650.000 €
- Impasse des Conquêtes : renouvellement du réseau d'assainissement : 42.000 € et réalisation d'un réseau d'eau pluviale : 112.000 €
- Musée de la Gendarmerie et du Cinéma Tropicain : 2.040.000 €
- Logements sur le site de l'ancien Hôpital,
- Installation de la climatisation au sein de la Maison de Retraite dans toutes les parties communes.

TRAVAUX à VENIR

- Maison de retraite : aménagement d'une salle de bain pour les Personnes à Mobilité Réduite et d'une cuisine thérapeutique pour le secteur Alzheimer : 25.000 € et réfection du réseau d'eau chaude « sanitaires » : 50.000 €

De plus, l'autorité de tutelle vient de donner son accord pour la création d'un espace Alzheimer qui permettra aux pensionnaires touchés par la maladie de rester au sein de la structure.

Quant au deuxième ascenseur, il sera installé en 2017.

PLACE BLANQUI et ses ABORDS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les délais de livraison du chantier sont conformes aux dates prévues. Il s'agit d'un chantier complexe en raison de nombreuses contraintes techniques. Les élus ont souhaité que cette place devienne la plus conviviale possible.

M. HAUTEFEUILLE précise qu'il s'agit d'un projet longuement élaboré. En face du Monoprix, cinq places de « dépose minute » ont été prévues, limitées à 30 minutes d'occupation par véhicule. Une borne automatique règlera ces occupations.

Par ailleurs, environ 35 places seront réservées aux deux-roues à deux endroits différents, ainsi que 10 emplacements pour les vélos.

M. PERRAULT intervient pour annoncer que dès que la place sera terminée, le stationnement en dehors des espaces réservés ne sera plus toléré. De même, les « faux gendarmes » ne seront pas admis dans le périmètre, ni les S.D.F.

M. HAUTEFEUILLE tient à préciser que concernant le carrefour de la Croix de Fer, il s'agit actuellement d'une phase provisoire. La « sortie » de Ville a été favorisée par rapport à « l'entrée ». Ce nouveau dispositif sera à l'essai durant l'été. Un bilan sera ensuite établi avant toute prise de décision définitive.

Pour l'entrée à la résidence Saint-Antoine, il n'y aura pas de pavés au sol car sinon l'accès en serait bloqué pendant deux semaines environ. Un revêtement en bitume sera réalisé durant deux nuits.

NOUVELLE CAPITAINERIE

Le coût total du projet s'élève à 2.530.000 €.

La phase « gros œuvre » est actuellement en cours.

Le chantier sera terminé au printemps 2017.

LOGEMENTS

Petit rappel du programme global :

20.000 m² de SHON pour environ 250 logements dont :

- 84 en accession
- 167 en location pour actifs.

2000 m² de locaux d'activités.

750 places de stationnement (500 aux Lices et 250 sur Foch) dont un parking public souterrain de 100 places, en remplacement du parking aérien de l'ancien hôpital.

L'ancien Hôpital :

L'opération compte six bâtiments :

- 3 en accession pour 60 logements,
- 3 en location avec 80 logements qui seront gérés par le bailleur social ARCADE,
- 1 parking public souterrain d'environ 100 places.

La livraison est prévue pour l'été 2016.

Monsieur le Maire intervient. 251 logements seront donc construits sur les trois sites. 167 en location, 84 logements en accession, y compris les 10 de la dation. Il n'y a donc que 74 appartements à la vente sur les 251. L'engagement pris par la Municipalité de 2/3 locatif et 1/3 accession a été respecté. De plus, sur la partie locative, une forte majorité est réservée aux logements « sociaux ».

Les travaux se sont déroulés conformément aux prévisions. Normalement, tout devrait être terminé pour juin pour un éventuel emménagement à l'automne. La date reste encore à déterminer.

Il est important de souligner qu'un passage piéton sera créé entre l'avenue Foch et la rue de la Résistance.

ENVIRONNEMENT

Moustiques

A l'appui de la nouvelle campagne d'affichage, il est rappelé l'impérieuse nécessité de veiller à ne pas conserver d'eau stagnante dans les propriétés afin de limiter au maximum la prolifération des larves de ces insectes.

Tri

De nouvelles affiches concernant le tri sélectif sont en cours de diffusion. De nouvelles dispositions plus simples y sont présentées.

PAROLE AUX ADMINISTRES

Algeco SDF Parking du Port

De l'eau stagnante, très nauséabonde se trouve à l'arrière de cette structure, depuis plusieurs jours.

M. LESCA prend note du problème et demandera aux services d'intervenir dans les plus brefs délais.

A cette occasion, **Mme SIRI** rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire de signaler tous les dysfonctionnements auprès des services municipaux en temps réel. Il ne faut pas attendre les réunions pour le faire.

Plaques de rues manquantes

La plaque « chemin Saint-Antoine » a disparu depuis 18 mois environ. Les riverains sont toujours en attente de son remplacement.

Quant aux plaques « Etienne BERNY » et « rue des Charrons » (à partir de la rue Allard), elles sont également manquantes.

Des précisions sont apportées concernant ces dernières. La plaque « Etienne BERNY » a été retirée par les entreprises en charge du chantier de « La Tarte Tropézienne », elle sera très prochainement remise en place. Quant à celle installée au bas de la « rue des Charrons », il en est de même. Une société prestataire l'a retirée et ne la pas repositionnée lors de son départ. Son remplacement doit être prévu.

Maison insalubre avenue Leclerc

Un riverain regrette que la situation d'insalubrité rencontrée par les résidents de Saint-Antoine soit toujours au même point, malgré une mise en demeure du propriétaire.

M. GUIBOURG fait un point de la situation. Un arrêté de péril a été pris par les services municipaux il y a plusieurs mois. L'expert nommé par le Tribunal Administratif a établi son rapport qui a été refusé par le propriétaire. Le dossier est à présent entre les mains de la justice.

Place Blanqui

Il est demandé des précisions sur la végétalisation de ce nouvel espace.

10 « Platanor » sont déjà en place. Des plantes grasses méditerranéennes, ainsi que des acacias et micocouliers, seront également très prochainement plantés sur ce nouvel espace de vie.

Musée de la Gendarmerie et du Cinéma Tropézien

Dans le cadre des expositions qui seront organisées au sein de ce nouveau musée, il est rappelé qu'un certain nombre de tropéziens a tourné dans des films. Il est proposé de leur dédier une exposition.

Il est rappelé qu'une salle d'expositions temporaires est prévue à l'intérieur de cet espace muséal.

***Monsieur le Maire** précise que le musée n'est pas exclusivement dédié à la série des « Gendarmes ». Le thème principal sera le « cinéma tropézien », entre 1930 et la période actuelle, soit environ 70 films.*

***M. PERRAULT** retient la proposition et assure que rien n'empêchera, dans le futur, de préparer une exposition temporaire spécifique sur le thème des acteurs tropéziens.*

Programme de logement « ancien hôpital »

La presse s'est fait l'écho d'une famille en grande difficulté et qui rencontrait des problèmes avec la Mairie (plan, citerne de gaz, transformateur, ...). Des précisions sont demandées concernant ce dossier.

***Monsieur le Maire** tient à préciser que la solution est à trouver avec l'aménageur KAUFMAN & BROAD. En ce qui concernant le transformateur, il est géré par ERDF. Quant à la citerne de gaz, il en existe ailleurs sur la Commune, sans avoir suscité le moindre intérêt des médias ou autres.*

Il est toutefois regrettable que la presse n'ait contacté qu'une seule famille du site, alors que des voisins immédiats sont totalement satisfaits de leur environnement.

Surveillance et Sécurité

Un résident de « Saint-Antoine » souhaite avoir des précisions concernant le fonctionnement de la caméra de vidéosurveillance couvrant le secteur de la place Blanqui et donc de l'entrée de la copropriété. En effet, de nombreux vols ont été enregistrés dans cette résidence et la panne de cet équipement ne permet pas de faire avancer l'enquête.

Le Major ROBINET intervient pour confirmer les délits dans le secteur, notamment dans les caves actuellement. Le secteur partant de la résidence « Saint-Antoine » jusqu'au haut du chemin des Amoureux constitue un « point noir » pour la Gendarmerie. Il y a un manque de caméra à cet endroit.

La possibilité d'en installer une va être étudiée.

Quant au dispositif « Voisins vigilants », il a été abandonné sur le territoire communal par manque de coopération.

Monsieur le Maire rappelle la grande efficacité du système LAPI qui consiste en la lecture des plaques d'immatriculation des véhicules au niveau du carrefour de la Bouillabaisse. Il se félicite que ce dispositif soit d'ailleurs mis en place prochainement par d'autres communes du Golfe.

Il insiste également sur la nécessité d'être vigilant. Tout comportement suspect doit être signalé aux services de police. Cela permettra de maîtriser la délinquance et d'assurer une surveillance dans un contexte national et européen particulièrement inquiétant en ce moment.

Il est de la responsabilité de tous d'être attentifs et de signaler le moindre fait qui pourrait engendrer des conséquences graves.

La mise en place d'équipe de police mixte (Gendarmerie et Police Municipale) en civil est suggérée.

La loi interdit aux agents de Police Municipale de patrouiller sans leur uniforme. En revanche, dès l'été dernier, des équipes de gendarmes circulaient en ville, en civil, notamment sur le marché. De même, à partir de mois de mai, le groupe GELAC constitué de plusieurs acteurs de plusieurs brigades, sera en action sur le territoire communal et interviendra uniquement au niveau des cambriolages.

ZAC Saint-Claude

Containers

Un professionnel glacier de la zone relève les importantes nuisances olfactives générées par les déchets de poissons.

Mme PELLEN informe les participants que les représentants de la Communauté de Communes se sont rapprochés du gérant de ce commerce. Si les bacs mis à disposition ne sont pas suffisants, des équipements supplémentaires pourront lui être donnés. Un contact sera pris rapidement avec ce professionnel.

Il est également demandé la mise en place d'espaces dédiés au dépôt des containers afin d'éviter à ces bacs d'être constamment déplacés.

Mme PELLEN rappelle que les « points de regroupement » dans la zone artisanale ont été retirés car ils entraînaient de nombreux dépôts sauvages. Les services de la Communauté de Communes doivent intervenir et mettre à disposition le nombre suffisant de bacs à rentrer tous les soirs. Quant aux impasses, elles ne peuvent faire l'objet d'une collecte car il est formellement interdit aux camions de faire marche arrière et l'étroitesse des voies empêche le retournement. C'est la raison pour laquelle les administrés et professionnels doivent déposer leurs bacs en bordure de voie principale.

Stationnement

De plus en plus de véhicules stationnent dans la zone, le problème devient difficilement gérable pour les professionnels et les résidents du site. Les risques d'accidents sont réels. Des informations sont demandées concernant les projets de la Ville en la matière.

***Monsieur le Maire** regrette qu'il n'y ait pas véritablement de solution à part la création d'un parking souterrain qui aurait été réservé, en partie, aux résidents et professionnels.*

Le projet dit « Calypso » a du être ajourné compte-tenu des contraintes budgétaires imposées par l'Etat. Pour rappel, le parking souterrain prévu aurait coûté environ 2 millions d'euros.

***M. GUIBOURG** rappelle qu'un emplacement « réservé » est toujours prévu au Plan Local d'Urbanisme à l'entrée de la zone. Un projet de parking y était prévu mais, là aussi, en raison des contraintes budgétaires, le projet a été suspendu car avant toute création, il faut acquérir le terrain.*

***Mme SIRI** tient à rappeler que les professionnels du secteur étaient prêts à participer financièrement au projet de parking. Le sujet doit être approfondi.*

Tri sélectif

Il est une nouvelle fois déploré les dépôts d'ordures effectués à quai par les très nombreux yachts en mouillage forain. Cela représente environ 2,5 tonnes par jour.

Quant au tri sélectif, il n'est pas effectué au niveau des unités portuaires alors qu'elles représentent d'importants consommateurs.

***Mme PELLEN** prend en considération ces déclarations et les signalera à sa direction.*

***Mme CHAIX** relève la volonté municipale d'être toujours plus performante en matière de tri. Il est nécessaire de renforcer la campagne de communication notamment au niveau des visiteurs et des saisonniers.*

Mme PELLEN confirme que la gestion des visiteurs est particulièrement difficile car ces derniers changent souvent de comportement lorsqu'ils sont en vacances. Un accent particulier est porté au niveau des syndicats et des campings.

Sur SAINT-TROPEZ, à partir du mois d'avril, des contacts seront pris avec les commerçants, en compagnie d'agents de la Police Municipale. Cela permettra d'officialiser les consignes.

Monsieur le Maire pense qu'il va falloir utiliser les pouvoirs de police du Maire. Dans le passé, le respect était de mise et une certaine discipline était constatée. Depuis deux ans, de nombreuses dérives apparaissent. A l'issue de la campagne d'information, la répression sera appliquée si nécessaire.

CONCLUSION

Mme SIRI tient à remercier M. GIRAUD pour son implication dans le maintien et le suivi de ces réunions privilégiées avec les administrés et rappelle à cette occasion qu'il s'agit de la 16^{ème} session.

* * *

La séance est levée à 19 heures 45.

Les Présidents des quartiers,

Jocelyne GIRODENGO et Claude HAUTEFEUILLE

